

# Burkini : le Conseil d'Etat contre les Français

## Les trois traîtres du Conseil d'Etat



**Thierry Tuot Bernard Stirn Jacques-Henri Stahl**

Je ne suis pas surpris par le délibéré rendu par le Conseil d'État à propos des interdictions municipales de maires de villes balnéaires où des femmes étaient venues délibérément se baigner dans une tenue qui n'avait rien en soi de provocante mais était en fait une provocation lancée par les mouvements musulmans. Immédiatement se sont émus des artistes du CAC 40 et la Ligue des droits de l'homme n'a pas perdu une seconde pour instruire une plainte. Elle était accompagnée d'un autre mouvement Conseil contre l'islamophobie dont l'énoncé en dit long sur les intentions internes de ceux qui l'animent.

Les juges du Conseil d'État, se sont montrés conformes à l'état d'esprit de ceux qui étaient en charge dans les années 1940 ; ceux-là ne se sont pas élevés contre l'obligation faite aux Juifs Français de porter l'étoile de manière à pouvoir les distinguer des autres français. Ils ne se sont pas élevés et n'ont pas émis la moindre protestation ; ils se sont tus !

Je les ai vus à l'œuvre pendant le procès des survivants de la déportation contre la SNCF. J'ai vu leur façon odieuse d'instruire les actions des plaignants.

En refusant de trouver un juste milieu à l'affaire du Burkini et en déboutant les maires de leur interdiction, plus que jamais et avec éclat, les juges du Conseil d'État ont définitivement installé sur notre territoire, le voile, la nourriture hallal, le burkini et tout le reste. Soyons lucides, aujourd'hui la France, qui ne veut pas disparaître vient de perdre une immense bataille. Cela ne signifie pas que les Français patriotes ont perdu la guerre !

**Raphaël Delpart**